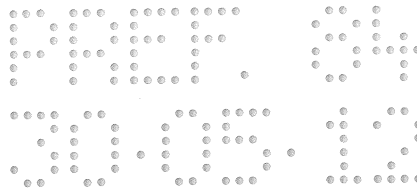


VILLE DE SORGUES

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 24 MAI 2012

DELIBERATION N° 05

L'an DEUX MILLE DOUZE, le jeudi VINGT QUATRE MAI, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.**

Présents : M. GARCIA – Mme SICARD - Alain MILON - Mme FERRARO – MM. GRAU - CHASTEL – Mlle PEPIN – Mr P DUPUY - Mme MARTINEZ - Mme JAMET-LUBIN - M. JUGLARET –MR Christian RIOU - Mr LAPORTE – Mr GERENT - Mme PUTTI – M. VANIN - Mme BERLHE - Mlle COURTIER – Mme CRUZ - Mlle ROCA - Mme NAUDIN – Mr AUZET – M. POINT – Mme NANIA.

Représentés par pouvoir : Mireille VITALE – Serge SOLER - Thierry COLOMBIER - Vincent JULLIEN – Françoise LOUBRY -

Absents : Mme GAUTHIER – Véronique SAVAJANO – Nadia EDDAROUICHE

Secrétaire de Séance : Christelle PEPIN



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SORGUES : APPROBATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 30 juin 2008 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en définissant les objectifs poursuivis et les modalités des mesures de concertation avec le public,

Vu la délibération du 21 octobre 2010 au cours de laquelle le Conseil Municipal a débattu et a pris acte des orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2011 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu les remarques émises par les Personnes Publiques Associées et consultées, listées sur la note annexée à la présente délibération,

Vu l'arrêté municipal en date du 31 octobre 2011, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme, du 21 novembre 2011 au 21 décembre 2011.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur du 21 janvier 2012, donnant un avis favorable sur le futur document d'urbanisme

Considérant que les remarques effectuées par les Personnes Publiques Associées et les résultats de l'enquête publique justifient des modifications mineures, présentées en réponse dans la note annexée à la présente délibération,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Sur le rapport présenté par J. GRAU,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DIT que conformément aux dispositions des articles R 123-24 et 25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie de Sorgues (Centre Administratif)
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que la présente délibération sera exécutoire dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception par Monsieur le Préfet (le territoire communal étant couvert par le SCOT du bassin de vie d'Avignon).

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à la Majorité

Abstentions : M. JULLIEN - Mme LOUBRY

M. POINT- Mme NANIA

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Préfecture le 30/05/12 Et de la publication le 31/05/12
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Lucile PLUCHART

